

COMMENT RÉALISER
DES ENTRETIENS SCIENTIFIQUES
AVEC DES ACTEURS POLITIQUES
ET ADMINISTRATIFS

*De la nécessité pour la science constitutionnelle de faire appel
aux méthodes de la science politique*

Entretien réalisé par Matthieu CARON

*Maître de conférences HDR en droit public
Université Polytechnique des Hauts-de-France*

Avec Jean-Michel EYMERI-DOUZANS

*Professeur de science politique
Directeur adjoint de Sciences Po Toulouse
Président du Groupe européen pour l'administration publique
(GEAP-EGPA), Bruxelles*

Et Rémi LEFEBVRE

*Professeur de science politique
Université de Lille*

SOMMAIRE

- I.** – PRÉPARER UN ENTRETIEN
- II.** – OBTENIR UN ENTRETIEN
- III.** – DIRIGER UN ENTRETIEN
- IV.** – RESTITUER UN ENTRETIEN
- V.** – UTILISER UN ENTRETIEN

Pour faire suite à l'ouvrage Pour un droit gouvernemental ? de Vincent BOYER et Raphaël RENAUD¹, est né un groupe de travail consacré au « constitutionnalisme pédestre »². Ce dernier peut être défini comme une réflexion sur la manière dont la science constitutionnelle peut s'enrichir des méthodes et outils des autres sciences sociales pour engager des travaux de terrain : entretiens scientifiques, participation observante, travail sur archives, accès aux documents administratifs, etc.

Ce groupe de travail a initié un cycle de webinaires au printemps dernier. L'entretien ci-dessous constitue la retranscription du premier webinaire, qui s'est tenu le 10 juillet 2023. Deux politistes, Jean-Michel EYMERI-DOUZANS et Rémi LEFEBVRE, rompus à la pratique de l'entretien scientifique, sont revenus sur les fondamentaux méthodologiques de cet instrument : sa préparation, son obtention, sa direction, sa restitution et sa réutilisation.

Matthieu CARON. – Vous utilisez de manière quasi-systématique l'entretien scientifique dans le cadre de vos travaux. Est-ce le cas de l'ensemble de vos collègues politistes ? De même, pensez-vous que le recours aux entretiens soit véritablement nécessaire pour la science constitutionnelle ?

Jean-Michel EYMERI-DOUZANS. – J'ai commencé à faire des entretiens sociologiques lors de mon DEA à Paris 1 en 1991, dans le cadre d'une mini-enquête collective sur le Front national, dans le séminaire du grand sociologue Dominique MERLLIÉ. Depuis un quart de siècle, je n'ai cessé de me former à cette méthode en la pratiquant de façon régulière, en combinaison avec l'observation directe, voire la participation observante, au fil de ce « voyage extraordinaire au centre de l'État » qu'est devenue ma carrière de chercheur. Ce voyage m'offre l'occasion de fréquenter de formidables « indigènes » : hauts et moins hauts fonctionnaires, conseillers de cabinets ministériels, autres membres des entourages de l'Exécutif tels que les consultants en affaires publiques, élus politiques et ministres.

Rémi LEFEBVRE. – Je ne travaille pas sur les mêmes objets que Jean-Michel ; je m'intéresse aux élites et aux collaborateurs politiques mais surtout aux partis politiques et au pouvoir local. Je dois dire toutefois que je suis très heureux de participer à cet échange car pour moi, l'entretien est une source de plaisir scientifique, humain, personnel et heuristique sans cesse renouvelé. Je suis parfois comme un vrai « gamin » à l'issue d'un entretien à l'Assemblée nationale avec un député. J'éprouve toujours de grands moments de félicité scientifique à leur issue. Beaucoup de mes collègues ne font plus de terrain et d'enquêtes car cela demande une certaine forme de disposition psychologique et sociale, une forme de plasticité que le vieillissement social tend à rigidifier. Parmi les autres méthodes telles que le travail sur archives, l'ethnographie, les méthodes quantitatives, je trouve que l'entretien apporte pourtant énormément à la science politique et il pourrait enrichir

¹ V. BOYER et R. RENAUD, *Pour un droit gouvernemental ?*, Institut Joliet, Paris, LGDJ, 2022.

² Ce groupe est composé de Vincent BOYER, Matthieu CARON, Damien CONNIL, Édouard CORTOT, Eva DARNAY, Elsa FOREY, Dimitri LÖHRER, Priscilla MONGE, Audrey DE MONTIS, Raphaël RENAUD, Sylvie SALLES et Célia TEDJINI.

sans conteste le droit constitutionnel qui a tendance à se focaliser sur les normes ou la théorie pure.

Jean-Michel EYMERI-DOUZANS. – Vous vous posez la question suivante, qui est une saine question : comment essayer de faire accomplir un saut qualitatif à sa propre discipline comme champ de savoirs complexes en y important de nouvelles méthodes empruntées à des disciplines voisines ? Il me semble que, ce faisant, vous êtes dans le vrai car l'on n'invente et n'innove bien qu'aux marges. En caricaturant quelque peu, on peut dire que, par tradition, les juristes s'intéressent pour l'essentiel aux normes, constitutionnelles, législatives et réglementaires, et au contentieux que l'application des normes génère, ce qui donne le travail de la « doctrine » (comme vous aimez à dire) et les commentaires d'arrêts, la glose sur la jurisprudence. Or, comme les politistes, les juristes sont pourtant confrontés à l'émergence de toutes sortes de *soft laws*, de droit « mou » ou « flou ». Dans mon domaine de recherche sur les administrations en action, par exemple, je fais face à une réforme des carrières des hauts fonctionnaires qui recourt de plus en plus à des formes souples et optionnelles comme les fameuses lignes de gestion (LDG) ministérielles ou interministérielles. Apparaît ainsi un modèle nouveau de gestion des carrières dans l'encadrement supérieur et dirigeant de l'État dont la nature juridique est floue, alors même que le statut (le droit dur) n'est pas aboli. Pour comprendre, par exemple, cet OVNI juridique que sont ces LDG, il est plus que judicieux pour le chercheur, au vu de la ténuité des textes, de réaliser des entretiens avec celles et ceux qui les produisent et les mettent en œuvre, sans quoi il sera bien difficile de rendre raison de ce qui est en train de se passer.

I. – PRÉPARER UN ENTRETIEN

Mathieu CARON. – La plupart des constitutionnalistes ne mènent pas d'entretiens scientifiques car la science constitutionnelle demeure une science peu empirique. À titre personnel, j'ai tenté d'en conduire un certain nombre mais j'avoue avoir manqué de méthode. Aussi, pour commencer, quels conseils donneriez-vous à un profane pour bien préparer un entretien scientifique ?

Jean-Michel EYMERI-DOUZANS. – Vous avez raison, un entretien, on le prépare et on s'y prépare. Le préparer, c'est d'abord faire connaissance autant que possible avec nos futurs interlocuteurs avant même de les rencontrer. Avec les fiches biographiques en ligne sur les sites tels que LinkedIn ou le *Who's Who*, c'est aujourd'hui infiniment plus facile que lorsque j'ai commencé il y a vingt-cinq ans. Au-delà du nom de Madame ou Monsieur Untel, et de sa qualité de chef de service des gommages et des crayons à la direction de moyens du ministère x ou y, il est utile de savoir avec le plus de précision possible quel est le parcours de notre interlocutrice ou interlocuteur : son parcours nous donne des clés de compréhension de ses propos, voire des points d'accroche pour établir un lien de confiance. Préparer la rencontre demande ensuite de construire un guide d'entretien, lequel dépend du type d'entretien que l'on veut réaliser et de la situation d'entretien dans laquelle on va se trouver placer. Le premier type, ce sont les entretiens exploratoires, en l'occurrence ceux que l'on mène au commencement d'une enquête, pour mieux nous aider à construire notre objet et notre démarche. C'est un entretien que l'on ne citera pas forcément *in fine*. On a souvent tendance à rater ces premiers entretiens

exploratoires car ils participent d'une première approche. Ce n'est pas grave. Ils n'en restent pas moins très importants car ils nous procurent des informations brutes qui vont nous permettre de faire des choix d'investigation qui vont guider la suite du travail d'enquête. Prenons un exemple : les entretiens exploratoires nous permettent de préciser le périmètre de notre objet, ou à tout le moins de notre échantillon, amenant à étudier tel et tel ministère plutôt que tel autre. Le deuxième type est l'entretien de fond avec les enquêtés constituant notre cœur de cible. Il doit être préparé avec davantage de soin, et de larges extraits de verbatims seront amenés à être cités dans le compte rendu final de la recherche (rapport ou publication), avec toutes les garanties d'anonymisation nécessaires. Pour ce type d'entretien, il ne faut pas seulement préparer sa grille d'entretien (les questions et thèmes que l'on entend aborder), il faut se préparer à la situation d'entretien. Il faut avoir, en particulier, à l'esprit une dimension sociologique majeure : la différence de statut social qui nous distingue de l'enquêté. Quand mon ami Michel OFFERLÉ va rencontrer des grands patrons du CAC 40³, ce professeur à Normale Sup est inférieur en « volume de capital » dans l'espace social général à ses interviewés, mais il leur est très supérieur par l'esprit et la culture, ce que les intéressés n'ignorent pas. Et *quid* de la grande inégalité de condition entre un jeune doctorant et des ministres qu'il va interviewer – comme ce fut mon cas durant ma recherche doctorale ! ? Il y a un remarquable article, qui a trente ans mais n'a pas vieilli, intitulé « S'imposer aux imposants » : j'y renvoie les jeunes collègues qui veulent s'essayer à l'enquête par entretiens, car il permet de se préparer à faire face aux gens qui nous en imposent par leur statut socioprofessionnel⁴. L'entretien peut, à l'inverse, se dérouler entre un chercheur et des personnes appartenant aux catégories populaires : il présente alors d'autres risques, en termes notamment d'imposition de problématique par l'enquêteur à un enquêté soucieux de « bien faire ». Le chercheur a donc toujours intérêt à anticiper la situation d'entretien, qui exige beaucoup de réflexivité sur soi-même. Mieux nous sommes préparés, mieux nous pouvons « faire dire » un certain nombre de choses à nos interlocuteurs, qui ne soient pas seulement factuelles et informatives, mais nous ouvrent à leurs subjectivations, aux idées, aux représentations et aux croyances qui sont les leurs.

Rémi LEFEBVRE. – Toute la difficulté est qu'un entretien se prépare mais que sa richesse, c'est souvent ce qui s'y joue de manière non préparée. Il y a une forme d'incertitude dans l'entretien qui est constitutive de la relation entre l'enquêté et l'enquêteur. Il faut donc à la fois le préparer pour avoir des munitions, des remarques ou des documents à soumettre à l'enquêté, mais il faudra en même temps rester très disponible le jour J, l'instant T, c'est-à-dire capable de se laisser perturber par le cours de l'entretien, d'être extrêmement réceptif à ce qui se dit et qu'on n'aura pas nécessairement anticipé. Car ce sont les choses auxquelles on ne s'attend pas qui seront probablement les plus intéressantes. On aura intérêt à être très forme et être très concentré le jour de la rencontre. Sur la méthode de la prépa-

³ Cf. spéc. M. OFFERLÉ (dir.), *Patrons en France*, Paris, La Découverte, 2017, et *Ce qu'un patron peut faire. Une sociologie politique des patronats*, Paris, Gallimard, 2021.

⁴ H. CHAMBOREDON, F. PAVIS, M. SURDEZ, L. WILLEMEZ, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, 1994, p. 114-132.

ration, on trouve une pléthore de textes que je vous invite à consulter, tout spécialement un texte magnifique de Stéphane BEAUD ainsi que son ouvrage qui fait autorité en la matière⁵. Mais il faut reconnaître que l'entretien demeure inévitablement un bricolage qui s'apprend, chemin faisant. Rien de mieux que la pratique pour faire de bons entretiens. C'est avec le temps qu'on développe les compétences langagières, non verbales et émotionnelles nécessaires à sa productivité.

II. – OBTENIR UN ENTRETIEN

Mathieu CARON. – Préparer un entretien est une chose ; en obtenir en est une autre. Y a-t-il un *modus operandi* idéal pour décrocher des entretiens ?

Rémi LEFEBVRE. – Disons-le clairement, ce n'est pas facile d'obtenir certains entretiens. La première porte d'entrée est institutionnelle : trouver le courriel de l'organisation à laquelle l'enquête appartient. À défaut, on peut se tourner vers les réseaux sociaux, en particulier LinkedIn. Mais ce qui fonctionne sûrement le mieux, c'est d'être mis en relation, voire recommandé, par un précédent enquêté auprès de la personne suivante qu'on veut interroger. Lorsqu'on entre alors en contact pour obtenir un entretien, on va sceller ce que qu'on appelle, le « pacte de l'entretien », c'est-à-dire les conditions dans lesquelles il aura lieu. D'emblée, il faut rassurer, mettre en confiance. Un entretien réussi sera un entretien permettant à la personne de passer un bon moment et qui lui apprendra des choses. Si tel est le cas, elle nous recommandera à coup sûr auprès d'autres enquêtés potentiels.

Jean-Michel EYMERI-DOUZANS. – En fin de compte, ce qui marche le mieux reste encore et toujours l'effet « boule de neige » : l'important est d'obtenir le premier entretien, puis de demander à la personne de nous recommander à d'autres, et ainsi de suite. À l'évidence, le fait d'être connu par les indigènes de votre terrain, parce que vous avez déjà publié, qu'ils vous ont repéré, facilite les choses par rapport au fait d'être un inconnu qui débarque en terrain vierge. Mais les deux situations offrent leurs plaisirs. Petit conseil que je donne toujours à mes doctorants : il faut arriver à l'avance pour vos entretiens, sans quoi vous serez stressé en début d'interaction, et votre interlocuteur, de ce fait, moins à l'aise. Qui plus est, si vous allez dans une institution, *a fortiori* un palais de la République, il est judicieux de faire antichambre pendant un quart d'heure, ce qui permet de sentir l'ambiance, de saisir des bribes d'interaction entre la secrétaire et son chef, etc. Ensuite, il convient dès l'abord de rassurer votre interlocuteur pour instaurer ce climat de confiance dont parle Rémi, avec des phrases du type : « Je ne suis pas un journaliste, mais un chercheur universitaire rigoureux. Je ne fouine pas à la recherche de ragots. Mon travail s'inscrit dans le cadre d'une vaste étude, qui prendra du temps et paraîtra dans très longtemps, etc. ».

III. – DIRIGER UN ENTRETIEN

Mathieu CARON. – Comment conduisez-vous vos entretiens ? Le faites-vous de manière très structurée ou laissez-vous un maximum de souplesse à votre enquête ?

⁵ S. BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» », *Politix*, 1996, p. 226-257, et S. BEAUD, F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La découverte, 2010.

Jean-Michel EYMERI-DOUZANS. – Le principe fondamental dans la conduite d'un entretien qualitatif semi-directif (je ne parle donc pas de la passation en face-à-face d'un questionnaire fermé à visée de traitement quantitatif) est de ne jamais poser aux enquêtés les questions de recherche que vous vous posez. Cela peut paraître contre-intuitif à première vue, mais c'est la clé du succès. Si vous livrez à vos enquêtés les grandes questions de recherche qui vous animent, vous allez produire de « l'imposition de problématique », comme nous aimons à dire. Si votre enquêté se sent inférieur à vous, il aura tendance à valider vos hypothèses pour jouer au bon élève... et si c'est un imposant arrogant, il prendra peut-être un malin plaisir à prendre le contre-pied de vos questions. Dans les deux cas, l'entretien produira de l'artefact, du matériel sans valeur empirique. Le chercheur doit donc procéder par approximations progressives, en tournant sans cesse autour du pot si vous me pardonnez cette expression métaphorique. Je veux dire par là qu'il est fructueux de faire parler nos enquêtés à l'aide de questions les plus ouvertes, les plus larges possibles, sans hésiter à être vague : « Et alors, les déjeuners du Conseil constitutionnel, comment cela se passe-t-il ? » Autre chose d'importance : il est vivement recommandé d'interrompre votre interlocuteur le moins possible : si son propos se développe dans une direction imprévue, il faut laisser faire. Certes, vous avez préparé votre grille d'entretien, placée sous vos yeux, mais ce n'est pas un problème si l'interviewé répond à votre question 4 avant votre question 2 parce qu'il voit les choses autrement. Le déroulement de l'entretien doit donner à l'enquêté un relatif sentiment de liberté, qui favorisera son parler vrai. Vous avez juste intérêt à rayer au fur et à mesure les questions déjà traitées, pour pouvoir revenir, petit à petit, aux questions non abordées. Arrivé au terme de l'entretien, vous pouvez demander à votre enquêté si certains éléments importants à ses yeux n'ont pas été abordés. Puis, rangez votre matériel et vos affaires, et ne partez pas : attendez que l'on vous raccompagne à la porte. Pourquoi ? C'est qu'il s'agit d'un moment de latence propice aux confidences. Si votre enquêté hésitait à vous donner une information sensible, c'est souvent là qu'il se jette à l'eau : « Au fait, j'ai oublié de vous dire, mais de grâce ne l'écrivez pas, que... ».

Rémi LEFEBVRE. – Il faut au moins une heure d'entretien car, au début d'un échange, il ne se dit pas grand-chose. Pour ne pas être débordé par un interlocuteur volubile qui ne vous laisse pas poser suffisamment de questions, il est nécessaire de bien fixer le cadre au départ, en précisant les règles du jeu, le temps d'entretien, le nombre de questions et les attendus. Vous pouvez bien entendu proposer à votre interlocuteur de l'enregistrer. S'il ne le souhaite pas, n'insistez pas ; prenez des notes. Je précise que vous n'avez d'ailleurs plus forcément besoin de vous déplacer aux quatre coins de la France pour conduire des entretiens. Je ne faisais aucun entretien *Zoom* avant le confinement ; pendant la Covid, j'en ai fait beaucoup et, très honnêtement, je pense que, quand bien même cette modalité d'entretien n'est pas sans poser problème, il présente de nombreuses vertus, à commencer par l'accessibilité des enquêtés et la démultiplication possible des enquêtes. De plus, il faut relever une vertu intrinsèque aux entretiens *Zoom* : la personne est plus relâchée, elle est chez elle, se livre plus facilement. Je ne sais pas s'il s'agit de l'avenir de l'entretien, mais je ne partage pas l'idée de certains collègues selon lesquels ils seraient une hérésie. Autre type d'hérésie souvent pointée du doigt : l'absence de neutralité axiologique durant l'entretien. La question est de savoir si l'enquêteur

peut s'impliquer personnellement durant l'entretien. Je pense qu'il ne faut pas s'interdire d'interagir sur le fond pour nouer une forme de connivence. À la base, l'entretien est un moment artificiel qu'il faut essayer de transformer de façon optimale en conversation.

Jean-Michel EYMERI-DOUZANS. – Je suis tout à fait d'accord avec Rémi LEFEBVRE s'agissant des entretiens *Zoom*. Ils ont des défauts, mais ils ont l'avantage de se tenir le plus souvent en dehors du lieu de travail. Or, pour ce qui concerne les fonctionnaires, normalement tenus à l'obligation de réserve, je constate qu'ils ont tendance à s'exprimer plus librement en *Zoom* depuis leur domicile que dans leur bureau au ministère. De manière générale, il est toujours plus facile de recueillir une parole libre quand elle s'exprime en dehors de l'institution. Quant à la question de l'enregistrement, le *verbatim* sera plus riche si l'on obtient un enregistrement, mais il ne faut pas « planter » un entretien si une personne refuse d'être enregistrée : on s'adapte, on prend un maximum de notes manuscrites, puis à l'issue du rendez-vous, on se précipite dans le premier parc public ou café disponible pour reconstituer l'ensemble des propos en travaillant avec notre mémoire immédiate. C'est ensuite un entretien que l'on citera « en substance ». Autre conseil pratique encore : il est judicieux de poser les questions les plus sensibles à la fin pour ne pas gâcher l'entretien si l'enquêté se ferme alors comme une huître. Il peut aussi être intéressant de présenter aux enquêtés tel document (photographie, tableau de chiffres...), comme dans les tests projectifs, afin de faire réagir les enquêtés en les sortant de leur zone de confort. Autre chose encore : les jeunes chercheurs demandent souvent combien d'entretiens il leur faut mener pour avoir des résultats significatifs. Le qualitatif n'est pas le quantitatif, donc il n'est pas question en l'espèce d'« échantillon représentatif », comme dans les enquêtes par questionnaire ou sondage. Nonobstant, le sens pratique du chercheur de terrain lui enseigne peu à peu qu'il existe une forme d'effet-quantité dans l'enquête qualitative. Nous l'exprimons souvent en disant qu'il faut « saturer le terrain », c'est-à-dire faire autant d'entretiens, de séquences d'observation directe, de dépouillement de papiers d'archives ou de littérature grise que nécessaire pour aboutir au constat que le *énième* entretien ne vous apprend rien que vous ne saviez déjà. L'enquête peut alors être interrompue.

Rémi LEFEBVRE. – Pour ma part, je prends des notes cursives durant l'entretien puis, aussitôt terminé, j'enregistre toutes les idées sur un dictaphone. J'utilise par la suite un logiciel de retranscription pour gagner du temps car un entretien d'une heure, ce sont quatre heures de retranscription. Ce n'est pas possible pour tous les entretiens mais très pratique pour les entretiens documentaires...

IV. – RESTITUER UN ENTRETIEN

Mathieu CARON. – Comment restituez-vous le contenu de vos entretiens afin qu'ils soient les plus fidèles possibles aux propos de vos interlocuteurs ?

Rémi LEFEBVRE. – Il faut savoir que cette question se pose souvent dès la sollicitation de l'entretien. Les enquêtés demandent régulièrement des précisions : combien de temps cela va-t-il durer ? L'entretien va-t-il être enregistré ? Va-t-il être publié ? En général, c'est plutôt au moment même de l'entretien que la ques-

tion de la restitution va être faite. L'enquête demandera généralement si on lui soumettra ses verbatims pour approbation. Si la personne ne pose pas la question, on gagnera à rester ambigu. Je crois savoir que les normes juridiques de retranscription des notes risquent de changer, ce qui serait problématique car la liberté de l'enquête est indispensable pour découvrir des pépites. Quoi qu'il en soit, si un enquêté veut être anonymisé, il faut respecter sa volonté et faire en sorte que ses citations ne soient pas reconnues. Si une personne demande à valider ce qui a été écrit, il faut également jouer le jeu déontologiquement. *A contrario*, certaines personnes veulent absolument être citées tout comme d'autres sont totalement indifférentes à la question de la restitution. Le côté scientifique de l'interview permet souvent de lever les inhibitions car les gens savent que la diffusion sera de faible portée. Mais surtout, ce qui contribue à lever les blocages, c'est que nous sommes à une époque où tant de choses sont dites sur tout, à tort et à travers, et que franchement, on assiste à une forme de banalisation de la parole scandaleuse ou critique, et *a fortiori* réflexive. Je suis souvent étonné de la facilité de mes enquêtés à délivrer des confidences. Il ne faut pas postuler le devoir de réserve ; certains fonctionnaires peuvent par exemple absolument tout me dire au sujet de leur élu. On est parfois très surpris de constater ce que les acteurs sont prêts à assumer. Aujourd'hui, le coût de la parole transgressive ou du dévoilement est sans doute plus faible.

Jean-Michel EYMERI-DOUZANS. – S'agissant de la restitution, un travail de réécriture et de mise au propre est souvent nécessaire. Tout dépend de l'interlocuteur. Quand vous réalisez un entretien avec ce fin lettré qu'est l'ancien Vice-Président du Conseil d'État, Jean-Marc SAUVÉ, vous n'avez presque rien à réécrire, car il parle une langue très soutenue⁶. D'autres enregistrements fourmillent de « euh » et de « bein » qu'il est judicieux de toiletter, sans gommer les hésitations qui peuvent être très significatives. C'est un art délicat que la retranscription : cela vient avec le temps. Pour le reste, je partage pleinement l'analyse de Rémi : le « pacte d'entretien » est fondamental. Quant au sujet toujours délicat de l'anonymisation, il faut être à la fois très scrupuleux pour ne pas mettre les enquêtés en difficulté après publication, et un peu malin. Pour ma dernière enquête, j'ai interviewé des ministres et deux anciens premiers ministres, aisément reconnaissables. Dans l'article qui en a été tiré, il m'est arrivé d'écrire, pour préserver leur anonymat, « un des anciens ministres interrogés déclare que... ». Ce n'est pas une contre-vérité, puisque le premier des ministres est ministre, mais une élégante subtilité dans l'acte d'écrire qui protège mes sources et évite leurs représailles. Si l'on croit indispensable de citer quelqu'un sans l'anonymiser car il y va de la crédibilité de ce qui est rapporté, rien n'interdit alors de demander à l'intéressé s'il nous autorise à le nommer, et de lui faire relire. Certains seraient étonnés de ce que des grands serviteurs de l'État ont déjà accepté de voir publié dans mes écrits.

V. – UTILISER UN ENTRETIEN

Matthieu CARON. – En définitive, quelle utilisation faites-vous de ce matériau pour nourrir vos travaux ?

⁶ J.-M. EYMERI-DOUZANS et M. MANGENOT, « Assurer la continuité et l'impartialité de l'État. Entretien avec Jean-Marc Sauvé », *RFAP*, 2019, p. 727-743.

Rémi LEFEBVRE. – Cela pose la question du statut de la parole qu'on recueille en entretien. Il peut s'agir de simples informations dans le cadre d'un entretien documentaire. En somme j'accède à des données de sphères qui me sont fermées. Il peut s'agir, au contraire, d'un entretien qui cherche à découvrir des représentations, des visions du monde. Il y aura là davantage d'analyse, mais surtout ce type de données va soulever la question de la véracité des propos tenus : est-ce que la vérité des acteurs correspond à la vérité du monde social ? Enfin, certains entretiens portent sur les récits de vie, les trajectoires individuelles où les interlocuteurs parlent d'eux-mêmes. On ne restituera pas de la même manière tous ces matériaux.

Jean-Michel EYMERI-DOUZANS. – Vérité, véracité, vraisemblance, vérisimilitude des propos et récits d'acteurs : questionnement sans fin de nos sciences sociales interprétatives. Aux sceptiques, je dis sans ambages que, certes, les gens mentent, nous mentent et se mentent... mais que les statistiques manipulées et le « choc des images » publiées chaque jour nous mentent à jet continu. Donc, certes quand un ministre me raconte les conseils des ministres, il me dit ce qu'il veut bien me dire, de la façon qu'il le souhaite. Il n'empêche que, comme je ne pourrai jamais assister au Conseil des ministres, c'est bien mieux que rien. Et si je me fais raconter quarante fois le Conseil par quarante ministres d'âges, de rang et de préférences politiques différents, je finis par acquérir une connaissance assez solide de cette arène que je ne puis connaître que... par ouï-dire. Qui plus est, pour me faire taquin, même quand un enquêté ment sciemment, cela signifie quelque chose. Ainsi arrive-t-il souvent que tel interlocuteur récite le discours d'institution, derrière lequel il s'abrite. Il peut être très riche de mettre en regard le verbatim de ses propos avec la présentation de l'institution dans des publications autorisées ou sur son site officiel, pour saisir les oublis (il y en a souvent) ou les microdéviances (toujours signifiantes). Enfin, je voudrais terminer en partageant avec nos lecteurs un « grand secret » qui, une fois énoncé, a la force de l'évidence : j'ai expérimenté maintes fois que les enquêtés ne confient à l'enquêteur que ce qu'ils pensent que nous savons déjà, ou que nous sommes en droit de connaître. C'est comme dans les sociétés initiatiques : les membres les plus centraux ne parlent aux plus jeunes et aux moins avancés qu'au niveau d'initiation qui est le leur. Plus vous devenez un spécialiste de votre objet de recherche, et plus vous accédez à un degré de connaissance du domaine et de ses enjeux qui ne se trouve pas en circulation dans l'espace public, plus vos interlocuteurs vous en diront, après une remarque admirative du genre : « Je vois que vous êtes fort bien renseigné ! » La clé des entretiens les plus réussis, et des enquêtes de terrain les plus riches, est donc la quantité et la qualité du travail fourni par le chercheur. Faut-il s'en étonner ?